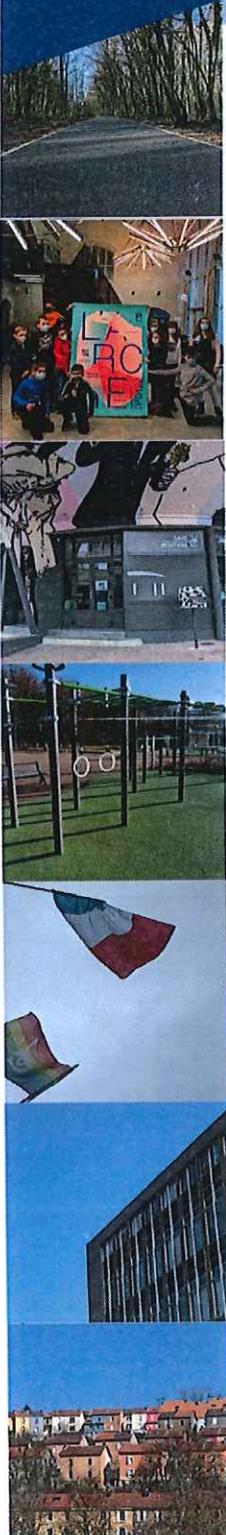


Ville de
VILLERUPT



RAPPORT DU MAIRE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JANVIER 2023**



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

CONVOCA T I O N

Le 17 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de Villerupt le :

MARDI 24 JANVIER 2023 A 18 H 00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

en séance ordinaire, et je vous prie de bien vouloir y assister.

**Pierrick SPIZAK,
Maire.**



Pièce-jointe annexée page 2
Ordre du jour

MD 17/01/2023

ORDRE DU JOUR :

1. Installation d'un Conseiller Municipal
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022

COMMISSION FINANCES

1. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R (7. Finances Locales / 7.5.1. Subventions supérieures à 23 000 €)



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2023**

PROCURATION

Je soussigné(e).....

Adjoint(e) au Maire,
Conseiller(e) Municipal(e),

DONNE POUVOIR, en vertu de l'article L 2121-20 du Code des
Collectivités Territoriales, à mon ou ma collègue :

M. ou Mme.....

POUR VOTER en mes lieux et place, à la séance du Conseil
Municipal du **24 JANVIER 2023**

A Villerupt, le

SIGNATURE,

INFORMATION
Commission Finances

Rapporteur : M. Le Maire

NATURE DE L'AFFAIRE

Installation d'un Conseiller Municipal
(5.3 Institutions et vie politique / Désignation des représentants)

Suite à la démission de Monsieur Marc TULLI en date du 9 janvier 2023, il convient de le remplacer au sein de l'assemblée délibérante qu'est le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Daniel ONYSZCZUK, suivant sur la liste «LE RENOUVEAU», suite au refus de Madame Mireille POLISNELLI de siéger en son sein, devient Conseiller Municipal.

Monsieur Marc TULLI était membre des commissions suivantes :

- Finance,
- Démocratie locale et participative – Sécurité – Politique animale,
- Membre titulaire au conseil de l'école maternelle Raymond Poincaré.

PROJET DE DELIBERATION

Installation d'un Conseiller Municipal (5.3 Institutions et vie politique / Désignation des représentants)

Vu la démission de Monsieur Marc TULLI en date du 9 janvier 2023,

Vu le refus de Madame Mireille POLSINELLI, suivante sur la liste « LE RENOUVEAU » de siéger au conseil municipal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierrick SPIZAK, Maire,

Le Conseil Municipal installe Monsieur Daniel ONYSZCZUK comme Conseiller Municipal.

Monsieur Daniel ONYSZCZUK sera membre des commissions suivantes :

- Finance,
- Démocratie locale et participative – Sécurité – Politique animale,
- Membre titulaire au conseil de l'école maternelle Raymond Poincaré.

COMMISSION FINANCES

RAPPORT N°1
Commission Finances

Rapporteur : M. René ANDERLINI

NATURE DE L'AFFAIRE

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
Travaux de Voirie
(7. Finances Locales / 7.5.1. Subventions supérieures à 23 000 €)

Exposé :

La commission des élus compétente en matière de D.E.T.R. s'est prononcée le 18 novembre 2022, sur les catégories d'opérations éligibles en Meurthe-et-Moselle au titre de l'exercice 2023 et les fourchettes de taux retenues.

Les travaux de voirie sont susceptibles d'être subventionnés à un taux à hauteur de 30%, avec un plafond maximum de 40 000 €.

Propositions :

Il est proposé de solliciter une subvention auprès des services de l'état au titre de la D.E.T.R. au taux maximum (30 %) selon le programme 2023 de rénovation de voirie de la rue Jean Rermann pour un montant maximum de 219 586,52 € HT.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. Travaux de Voirie (7. Finances Locales / 7.5.1. Subventions supérieures à 23 000 €)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 16 janvier 2023,

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) en 2023 ;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur René ANDERLINI, Vice-président de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

A LA MAJORITÉ

DÉCIDE d'engager les travaux de rénovation de voirie pour la rue Jean Rermann pour un montant prévisionnel de 219 586,52 € HT.

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux désignés ci-dessus à hauteur de 30 % avec un plafond maximum de 40 000 € et autorise le Maire à demander cette subvention.

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023.

AVIS DE LA COMMISSION : AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Vote de la Commission :

Pour : 8 Contre : Abstention(s) :

Vote du Conseil Municipal :

Pour : Contre : Abstention(s) :